

Accompagnement de la grossesse et du post-partum en énergétique chinoise

En visioconférence ou présentiel (Ardèche)

La grossesse et le post-partum constituent des périodes de profonds remaniements physiologiques et énergétiques qui nécessitent une compréhension spécifique en énergétique chinoise. Cette formation de quatre jours a pour objectif d'étudier les fondements théoriques et les principes d'accompagnement de la maternité selon la tradition chinoise.

Le programme abordera la préparation à la grossesse, la physiologie énergétique de la grossesse mois par mois, ainsi que les principaux déséquilibres rencontrés au cours de cette période et les principes de leur accompagnement. Une attention particulière sera portée à la préparation énergétique à l'accouchement, puis aux spécificités du post-partum : récupération de la mère, recommandations traditionnelles, accompagnement de l'allaitement et compréhension des principaux déséquilibres pouvant survenir après la naissance.

L'enseignement s'appuiera sur les fondements de l'énergétique chinoise, l'étude des textes classiques de référence, le raisonnement énergétique et de nombreuses applications pratiques afin de permettre aux participants d'intégrer ces connaissances dans leur pratique.

Dates : 6-7 février 2027 et 6-7 mars 2027

Tarif : 480 € pour les 4 jours de formation

Lieu :

- En visioconférence (en direct, pas de replay)
- Sur place Ardèche (adresse exacte précisée ultérieurement)

Public concerné : connaissance des bases de la médecine chinoise et du bilan énergétique chinois.

Bulletin d'inscription

Accompagnement de la grossesse et du post-partum en énergétique chinoise 2027

A retourner avant le 8 janvier 2027 à : Violaine LELOUP

12 C Chemin du Rey, 07 200 Labégude - v_leloup@hotmail.com, 06 17 27 21 17

NOM : Prénom :

Adresse :

Portable : Courriel :

Connaissances de la médecine chinoise et Intérêt pour la formation sur l'accompagnement de la grossesse et du post partum, formations suivies (médecine chinoise ou autre) :

.....
.....
.....
.....
.....

Je m'inscris à la **formation sur l'accompagnement de la grossesse et du post partum**, je fais parvenir avec le bulletin d'inscription un chèque d'un montant de **150 € d'acompte** pour l'inscription **au plus tard le 8 janvier 2027** (le solde devant être versé au plus tard le premier jour de la formation).

Le chèque est à adresser à l'ordre de Violaine LELOUP

Je m'inscris à la journée de formation

- ☐ En visioconférence (en direct, pas de replay)
- ☐ Sur place

*L'acompte constitue un engagement mutuel et n'est pas remboursable au-delà du délai de rétractation de 7 jours après l'envoi du bulletin d'inscription. **Le paiement du solde devra être fait sur place au plus tard le premier jour de la formation ou être reçu avant la formation en cas d'inscription en visioconférence.** Dans le cas où le nombre de participants inscrits à cette formation serait insuffisant, nous nous réservons le droit de la reporter à des dates ultérieures. Vous seriez alors soit remboursé de vos versements, sans pouvoir prétendre à toute autre compensation, soit votre acompte sera conservé pour la formation suivante.*

J'atteste avoir pris connaissance des conditions d'inscription et en accepter les modalités.

Fait à, le

Mention manuscrite : Lu et approuvé

Signature